



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 22 août 2023

Date du prochain conseil municipal le Jeudi 28 septembre 2023

Le vingt-neuf août deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents :

- Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Martine GUITTON, et Nathalie TONDEREAU
- Messieurs Philippe BELLANGER, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Cyril GOMAS, Joseph LIMOUZIN et Mickaël SAILLARD

Absent(e)s excusé(e)s :

- Claude HUSSON donne pouvoir à Claire FOUCHER-MAUPETIT
- Jean-François LHOMMEAU donne pouvoir à Isabelle BRILLARD

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Elle propose d'ajouter un point à l'ordre du jour (DM1 pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du foyer communal). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 9 juin et du 29 juin 2023
3. Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan local d'urbanisme inter-communal valant programme local de l'habitat (PLUi-H)
4. Personnel communal :
 - a. Création d'un poste d'adjoint technique de 3/35^{ème}
 - b. Modification du poste de directrice Accueil périscolaire
 - c. Informations générales
5. Vote sur l'achat d'un tracteur
6. Subventions d'équilibre au comité des fêtes pour 13 juillet 2022 et 2023
7. Emprunt de l'EHPAD de Selommes : demande de caution solidaire pour extension
8. Éclairage public : demande du Fonds Vert
9. Réflexion sur changement de dénomination de rues
10. DM 1 maîtrise d'œuvre rénovation foyer communal
11. Compte rendu des commissions
 - a. Commission vie scolaire
 - b. Commission Fêtes et cérémonies

- c. Commission Travaux et voirie
 - d. Divers
12. Informations générales
 13. Agenda
 14. Questions diverses

1. Désignation de la secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2. Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils municipaux des 9 et 29 juin 2023

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

3. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat

La parole est donnée à Philippe BELLANGER

Par délibération n° TV-D-121118-09 du 12 novembre 2018, le conseil communautaire des Territoires vendômois a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H).

Le PLUi-H constitue un document stratégique qui vise à :

- traduire le projet politique de développement du territoire à une échelle fine (parcelle) dans une perspective de 10 à 15 ans ;
- être un outil réglementaire au service de ce projet, en définissant les règles d'urbanisme locales auxquelles les permis de construire et autres autorisations de travaux seront soumis ;
- être un outil opérationnel en faveur de la politique locale de l'habitat.

Ce document a vocation à remplacer tous les documents d'urbanisme communaux en vigueur et à se substituer à l'application du Règlement national d'urbanisme (RNU).

À titre de rappel, les grandes étapes de la démarche d'élaboration du PLUi-H sont :

1. Le diagnostic territorial ;
2. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
3. La traduction réglementaire (règlements écrit et graphique, Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le Programme d'orientations et d'actions (POA) pour le volet habitat ;
4. La phase administrative de consultation et de validation du projet.

Cette démarche s'accompagne d'une évaluation environnementale et d'une concertation auprès du public, menées tout au long du projet.

Le PLUi-H est au stade d'élaboration de son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Un important travail de co-construction a été mené depuis le deuxième semestre 2022 : carnets d'intention à remplir par les communes afin de hiérarchiser les enjeux sur le territoire ; trois journées complètes de travail avec les élus municipaux sur les scénarios de développement pour le territoire en 2035 et les pistes d'actions ; cinq demi-journées de séminaires thématiques qui ont rassemblé les acteurs privés et publics intervenants dans les domaines de l'habitat, l'économie, l'environnement, les mobilités, les équipements publics ; trois réunions publiques et trois ateliers citoyens à Vendôme, Montoire-sur-le-Loir et Saint-Amand-Longpré qui ont permis d'informer les habitants et d'enrichir le projet politique par les observations récoltées ; lancement d'une exposition itinérante sur le territoire et la tournée d'une estafette de la concertation sur le mois de mars ; une réunion avec les personnes publiques associées, parmi lesquels les services de l'État, les chambres consulaires, les conseils régional et départemental.

Enfin, de nombreuses réunions avec les élus communautaires membres du comité de pilotage ont permis de rédiger concrètement le PADD.

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi-H car il exprime le projet politique communautaire. Il définit les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'économie, de protection de l'environnement etc., conformément aux dispositions de l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, dans un objectif de développement durable et un principe de cohérence et d'équité de traitement. Enfin, il constitue la référence et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUi-H et pour ses modifications ultérieures.

Le PADD se décline en quatre ambitions, douze objectifs et quarante actions :

Ambition 1 : conforter territoires vendômois dans ses dynamiques positives en affirmant son attractivité et sa singularité

Ambition 2 : construire la ruralité de demain autour de la solidarité, la complémentarité et la coordination des services entre communes

Ambition 3 : affirmer la vallée du loir comme un lien naturel et un liant des identités locales

Ambition 4 : établir la résilience écologique et urbaine comme une force pour une ruralité renouvelée.

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI compétent en matière de PLUi-H, ainsi qu'au sein du conseil communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H (soit l'arrêt du projet).

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote. Le débat au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H.

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLUi-H dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au sein du conseil communautaire.

Le conseil municipal déclare avoir débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat.

Julien BOUTARD et des membres du conseil souhaitent connaître les échéances de l'élaboration du PLUi-H. Il est répondu qu'il sera achevé dans 2 ans à 3 ans et devra encore être validé par les services de l'État.

Un document plus précis sera communiqué à l'ensemble du conseil municipal.

4. Personnel communal

a. Création d'un poste d'adjoint technique de 3/35^{ème}

Le ménage du foyer communal était assuré par une animatrice de l'accueil périscolaire. L'agent en question ne souhaite plus réaliser ces travaux.

L'ensemble du personnel a été informé de cette vacance d'heures. Aucun agent n'est intéressé en complément de temps partiel à ce jour.

Il est nécessaire de créer un poste à 3/35^{ème} hebdomadaire pour procéder à un recrutement. Un appel à candidature est lancé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à 3/35^{ème}
- précise que la dépense est prévue au budget.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

b. Modification du poste de directrice Accueil périscolaire

Afin de permettre à la directrice de l'accueil périscolaire d'assurer les tâches administratives, Madame le Maire propose de modifier le poste de Direction actuellement à 21,50/35^{ème} hebdomadaire vers un poste à 21,75/35^{ème}.

Le poste prévoyait 2h/semaine par semaine d'administratif qui ont été complétés en janvier 2023 par 2h complémentaires par semaine d'école. Il est proposé de maintenir 3h fixe par semaine de scolarité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation territorial à 21,50/35^{ème}
- décide de créer le poste d'adjoint d'animation territorial à 21,75/35^{ème}
-

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

c. Informations générales

- Pour information Sandrine PILLEFER a envoyé une lettre de démission sur son poste d'agent administratif à compter du 29 septembre 2023, le poste est donc vacant et il faut recruter.
- Points sur le personnel communal : Madame le Maire fait le point sur les postes de l'ensemble du personnel communal pour information.

5. Vote sur l'achat d'un tracteur

La commission Matériel s'est réunie plusieurs fois afin de déterminer plus précisément la pertinence de l'achat du tracteur. L'ancien tracteur est devenu obsolète et son utilisation non sécurisée pour les agents.

Suite aux différentes réunions, il est donc convenu d'acheter celui que la collectivité a loué durant le mois de juillet. Ce système de location a permis de constater qu'il convenait.

Le montant étant bien supérieur à celui estimé, des demandes de subventions ont été recherchées et obtenues.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Tracteur 120 chevaux	58 000.00	DSR départementale	17 000.00
Benne multiservice	3 200.00	FACIL (CATV)	10 000.00
Benête	750.00	Reprise ancien tracteur	2 500.00
Fourche à palette	1 100.00	Autofinancement	33 550.00
Total des dépenses	63 050.00	Total des recettes	63 050.00

Madame le maire propose à son conseil de valider ce projet et de l'autoriser à demander les subventions nécessaires à son financement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de valider l'acquisition du tracteur et de son équipement pour un montant de 63 050 € HT,
- autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de subvention pour financer cet investissement au taux le plus intéressant pour la commune notamment auprès du conseil départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois au titre du Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

Des conseillers municipaux disent qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'heures du tracteur a effectué en juillet lors de la location. Cela va être relevé.

Il est également remarqué lors des débats que le logo de la commune sera appliqué sur le tracteur.

6. Subventions d'équilibre pour le comité des fêtes (organisation des festivités du 13 juillet)

En 2022, le comité des fêtes a enregistré un déficit de 226,41 € pour l'organisation des festivités du 13 juillet. Il est à noter que la commune avait versé acompte de subvention de 1 000,00 €.

En 2023, le déficit est de 1 544,14 € (il n'y a pas eu acompte de subvention de la commune).

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à verser la somme de 1 770,55 € au comité des fêtes afin d'équilibrer l'opération festivités du 13 juillet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention de 1 770,55 € au comité des fêtes afin d'équilibrer l'opération festivités du 13 juillet

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

7. Emprunt de l'EPAD de Selommes : demande de caution solidaire pour l'extension

L'EHPAD Les Tourtraits de Selommes, inauguré en 1974, accueille actuellement 60 résidents dans un bâtiment de 2 parties avec chacune 30 lits et un étage situé sur un terrain de 20 603 m².

Le projet d'extension prévoit la création d'une unité protégée de 12 places.

Pour financer cette opération, L'EHPAD a besoin de recourir à un emprunt de 1 140 000 € sur 30 ans (soit un taux fixe, soit un taux variable).

Pour faire une proposition, les banques demandent des garanties de cautionnement de cet emprunt par les collectivités partenaires de l'EHPAD.

Madame le Maire demande donc à son conseil, à l'image du Conseil Départemental et du Conseil Communautaire de l'Agglomération Territoires Vendômois, de s'engager en qualité de caution solidaire sur ce prêt.

Elle demande également l'avis du conseil municipal pour le prêt à venir que va contracter l'EHPAD. En effet, des prêts à taux fixe sont possibles et des prêts dont le taux varie selon le livret A.

Madame le Maire expose qu'elle préfère un taux fixe afin de ne pas mettre en difficulté les finances dans les décennies à venir de l'EHPAD (ce prêt sera contracté par l'EHPAD). Le conseil municipal est à l'unanimité d'accord avec cet avis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide d'engager la commune en qualité de caution solidaire pour le prêt nécessaire au financement de la création d'une unité protégée à l'EHPAD

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

8. Éclairage public demande de Fonds Vert et Certificat d'Économie d'Énergie

La modernisation de l'éclairage public, peut être financée par les Fonds Verts et le Certificat d'Économie d'Énergie (CEE). Le tableau suivant liste les aides possibles.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Fourniture et pose de 76 lanternes avec crosse type AXIA2,1 - 53w leds	30 020.00	SIDELC sur lanternes avec crosse	40%	12 008.00
Fourniture et pose de 31 lanternes sur mats existants type VERSO PACEO ou JUNIOR - 38w Leds	13 950.00	SIDELC sur lanternes posées sur mat existant		5 580.00
		Fonds verts	20%	8 794.00
		Certificat d'Economie d'Energie	10%	4 397.00
		Autofinancement	30%	13 191.00
Total des dépenses	43 970.00	Total des recettes	100%	43 970.00

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer des dossiers de subventions au titre des fonds verts et de signer une convention avec un fournisseur d'énergie pour le Certificat d'Économie d'Énergie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des fonds verts et de signer une convention avec un fournisseur d'énergie pour le Certificat d'Économie d'Énergie.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

9. Réflexion sur changement de dénomination de rue

La parole est donnée à Philippe Bellanger

Il faut mener une réflexion sur le changement de l'appellation de la Résidence de la Haute Pierre afin d'éviter les erreurs de courrier avec la Rue de la Haute Pierre du même nom souvent résumé sur les courriers par

R. de la Haute Pierre.

La Résidence de la Chauvinière est évoquée ainsi que le lancement d'une consultation auprès des habitants du quartier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide d'organiser un échange avec les habitants de cette résidence pour faire évoluer le nom de la Résidence.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

10. Décision modificative n°1

Les travaux du foyer n'étant pas commencés, une partie de la maîtrise d'œuvre doit être imputée au 2031 (études) et non au 2313, comme elle fut prévue au budget primitif.

Elle sera transférée au 2313 au début des travaux par une opération d'ordre budgétaire.
Le budget primitif 2023 ne prévoyait pas de crédit au chapitre 20 (étude). Une décision modificative est donc requise.

Décision modificative n°1 : maîtrise d'œuvre				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Investissement				
Article 2031	0.00	18 018.00	0.00	0.00
Total chapitre 20	0.00	18 018.00	0.00	0.00
Article 2313	18 018.00	0.00	0.00	0.00
Total chapitre 23	18 018.00	0.00	0.00	0.00
Total investissement	18 018.00	18 018.00	0.00	0.00
Total Général	0.00		0.00	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à la modification du budget comme précisée dans le tableau ci-dessus.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

Joseph LIMOUZIN demande aux membres du conseil de donner leur préférence sur les trois modèles de lanternes présents dans la salle des mariages.

11. Comptes-rendus des commissions

a. Commission Vie Scolaire

La parole est donnée à Maurice BODIN.

Trois enfants supplémentaires sont inscrits à la rentrée 2023.

La classe de CE1-CM1 a été rénovée, l'enseignant et les enfants ont beaucoup appréciés ces travaux.

Quelques travaux de peinture du chalet à l'école maternelle, ce qui a été favorablement, remarqué par l'enseignante.

b. Commission Fêtes et cérémonies

La parole est donnée à Isabelle BRILLARD qui remercie les bénévoles et les agents pour leur implication dans l'organisation des festivités du 13 et 14 juillet.

168 convives étaient présents au repas, contre 224 en 2022. La présence d'un long week-end peut probablement expliquer cette diminution. Le feu d'artifice a été apprécié.

Les artificiers Julien BOUTARD et Gilles JAHAN sont également remerciés, tout s'est très bien passé.

c. Commission Travaux et voirie

La parole est donnée à Joseph LIMOUZIN.

Des travaux de voirie sont prévus dans la rue du Bouchet jusqu'à la limite de propriété. La partie depuis la voirie jusqu'à l'entrée de la ferme sera prise en charge par le propriétaire s'il souhaite réaliser les travaux et profiter de la venue de l'entreprise choisie par la collectivité.

La bande de stop Grande Rue et l'arrêt minute devant la boulangerie seront rénovés en résine.

d. Divers

La parole est donnée à Philippe BELLANGER.

La clôture du presbytère sera remise en état. Pour travailler dans de bonnes conditions, la haie de lauriers sera réduite en largeur.

Un passage pour personnes à mobilité réduite, entre le baptistère et le parvis de l'église, est à l'étude.

L'accès au coffret forains sous l'escalier du musée sera aménagé en pavés.

La jachère fleurie sera broyée. Le broyat sera évacué. Au préalable, les chardons seront étêtés afin d'éviter de disséminer les graines.

Une vigne vierge s'installe sur le mur des logements communaux près du salon de coiffure. Du lierre en fait de même sur ceux de la Libération.

12. Informations générales

- Livraison du selommois le 31 août, organisation des distributions dans les boîtes aux lettres.
- Demande de label pour la commune de Selommes Village étoilé
- Réunion du 28 août 2023 avec l'Union Sportive Petite Beauce
- Vol du portique dans la nuit du 22 au 23 août 2023, une plainte a été déposée en gendarmerie.
- Début d'incendie vite maîtrisé par le personnel le mardi 15 août 2023 à l'EHPAD de Selommes
- Discussion menée avec l'entreprise Ex ROTOFOR pour vente du bâtiment. Le conseil donne son aval pour lancer la démarche auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois
- Label employeur partenaire des sapeurs-pompiers

13. Agenda

- Vendredi 1^{er} septembre 19h AG de l'ASC
- Lundi 4 septembre 18h 1^{ère} venue du Burger Max place de la mairie
- Vendredi 8 septembre 14h RV avec Architecte des bâtiments de France pour l'église
- Mardi 12 septembre 14h Thé dansant au foyer communal
- Mercredi 13 septembre 20h commission fêtes et cérémonies
- Vendredi 15 septembre 19h Barbecue du Kfé associatif
- Samedi 16 septembre 9h30 AG du club de foot à Villetrun
- Mardi 19 septembre à 18h30 réunion avec les associations pour calendrier des fêtes (travaux du foyer communal)
- Mercredi 20 septembre 8h30 RV avec M. LUCAS MO pour le foyer communal en mairie
- Dimanche 24 septembre Elections sénatoriales à Blois
- Dimanche 24 septembre Marché de Selommes
- Jeudi 5 octobre 18h30 Assemblée Générale de l'US Petite Beauce
- Mardi 17 octobre 18h centre de formation des pompiers à Vineuil : Label employeur partenaire des sapeurs-pompiers

14. Questions diverses

Cyrille GOMAS pose la question sur le devenir de l'ancien stade et des anciens vestiaires. La plupart des conseillers font savoir qu'à ce jour, ces parcelles doivent rester à vocation sportive.

Le président et les membres de l'association du Kfé associatif cherche un local car il sera désormais non utilisable durant les travaux du foyer communal.

La question de l'achat de jeux pour les enfants de moins de 6 ans a déjà été abordés notamment à la demande légitime des assistantes maternelles, Il faudrait mener une réflexion et investir dans des jeux.

La séance est levée à 22h50